

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° GC 981 du 24 février 2010 fixant au titre de l'année 2010, la composition du jury
du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie**

NOR : DEVK1006027S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 février 1995 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté en date du 3 février 2010, autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie,

Décide :

Article 1^{er}

Le jury du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie au titre de l'année 2010, ouvert par l'arrêté susvisé, est composé comme suit :

Président

M. Didier Reboux, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts.

Vice-président

M. Guy Lachaud, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Membres du jury

M. Stéphane Gros, professeur certifié d'anglais ;

Mme Patricia Girard-de-Pindray, professeure certifiée d'espagnol ;

M. Didier Costes, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Jacques Delfaud, professeur agrégé de mathématiques ;

Mme Florence Dupuy-Delfaud, professeure agrégée de physique ;

Mme Catherine Freydier, ingénieure des travaux de la météorologie ;

M. Thierry Lefort, ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Mathias Miguet, professeur agrégé de philosophie ;

M. Vincent-Henri Peuch, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts ;

Mme Josipa Spoljaric, professeure agrégée d'allemand ;

M. Hugues Ravenel, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts.

Article 2

En cas d'empêchement du président, M. Guy Lachaud, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie, est désigné pour le remplacer.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Pour le président-directeur général
de Météo-France et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
Y. FERRY-DELÉTANG